Informations de base

2006/0803(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Europol: adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités pour la période comprise entre le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2006. Initiative Autriche **Subject** 7.30.05.01 Europol, CEPOL	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	MORAES Claude (PSE)	27/04/2006

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	20/09/2004

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Justice et affaires intérieures(JAI)	2768	2006-12-04

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Justice et consommateurs	FRATTINI Franco

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/02/2006	Publication de la proposition législative	05417/2006	Résumé
14/03/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/09/2006	Vote en commission		Résumé
15/09/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0278/2006	
12/10/2006	Décision du Parlement	T6-0409/2006	Résumé
12/10/2006	Résultat du vote au parlement		

04/12/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
04/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		
19/12/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/0803(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 038
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/6/34438

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE374.139	31/05/2006	
Amendements déposés en commission		PE376.618	17/07/2006	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0278/2006	15/09/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0409/2006	12/10/2006	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	05417/2006 JO C 080 04.04.2006, p. 0010-0011	27/02/2006	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2006/1219
JO C 311 19.12.2006, p. 0011-0012 Résumé

Europol: adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités pour la période comprise entre le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2006. Initiative Autriche

2006/0803(CNS) - 12/10/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Claude **MORAES** (PSE, UK), le Parlement se rallie pleinement à la position de sa commission au fond et rejette l'initiative autrichienne sur l'adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités du personnel d'EUROPOL.

Pour justifier le rejet de l'initiative, le Parlement indique qu'il n'a été ni consulté, ni informé des mesures opérationnelles et organisationnelles concernant EUROPOL, ou sur les activités actuelles et programmes à venir de cet organe, destinés à répondre aux besoins de l'UE et de ses États membres. Pour le Parlement, ce manque d'information ne lui permettrait pas de déterminer si la décision en question serait ou non pertinente.

Parallèlement, il rappelle une nouvelle foi sa position selon laquelle la transformation d'EUROPOL en une agence de l'UE est une nécessité urgente pour améliorer la transparence et les contrôles. En faisant obstacle à de tels progrès, le Parlement indique que le Conseil n'assume pas ses responsabilités. Il rejette donc l'initiative.

Europol: adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités pour la période comprise entre le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2006. Initiative Autriche

2006/0803(CNS) - 04/12/2006 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2006/C 311/03 du Conseil adaptant les traitements de base ainsi que les allocations et indemnités du personnel d'EUROPOL.

CONTENU : la décision, proposée à l'initiative de l'Autriche, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres.

Au vu de ce réexamen, il est décidé d'augmenter de 1,6% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2005 et le 01.07.2006.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 05.12.2006.

Europol: adaptation des traitements de base ainsi que des allocations et indemnités pour la période comprise entre le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2006. Initiative Autriche

2006/0803(CNS) - 27/02/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : le projet de décision, envisagé à l'initiative de l'Autriche, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

Lors dudit examen, le Conseil d'administration a pris en considération les modifications du coût de la vie intervenues aux Pays-Bas ainsi que de l'évolution des traitements dans la fonction publique des États membres. Au vu de ce réexamen, il est donc proposé d'augmenter de 1,6% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2005 et le 01.07.2006.

Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne.

La décision devrait être adoptée à l'unanimité.